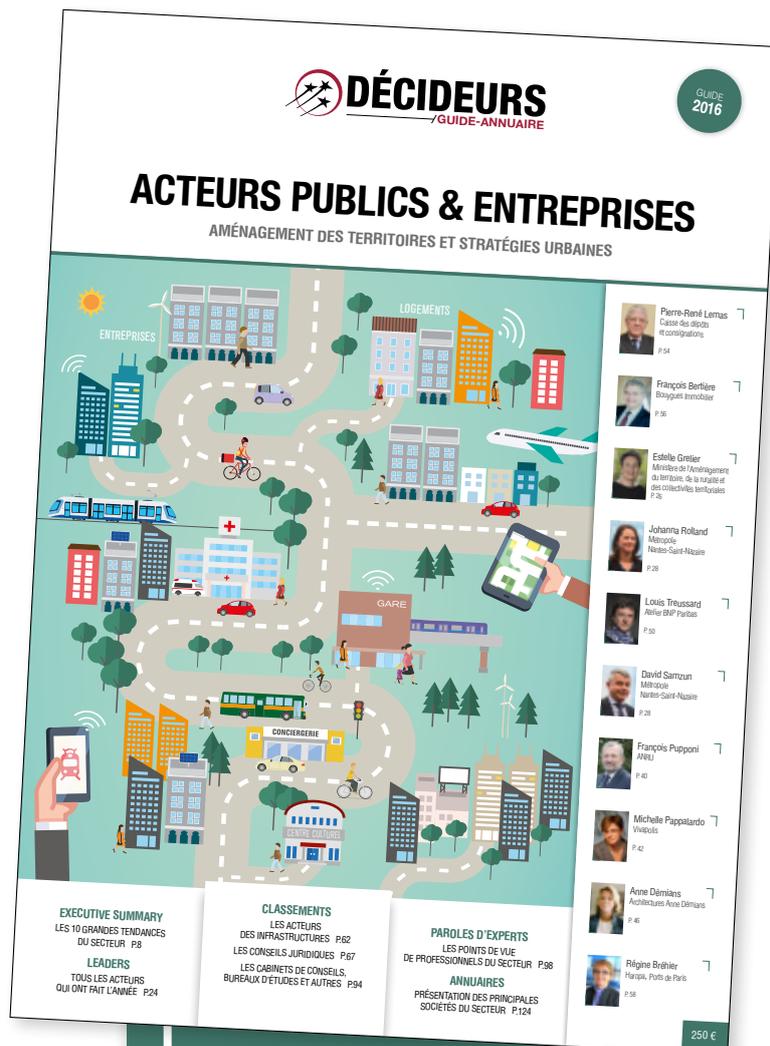




LAPISARDI
AVOCATS



Classement 2016

PRATIQUE RÉPUTÉE

CONTRATS ADMINISTRATIFS & CONTENTIEUX AFFÉRENTS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & ÉCONOMIE MIXTE

FORTE NOTORIÉTÉ

DROIT DE LA DOMANIALITÉ PUBLIQUE

URBANISME ET AMÉNAGEMENT



LAPISARDI
AVOCATS

7 rue Royale
75008 Paris
Tél. : 01 47 23 34 34
Fax : 01 47 23 34 35

www.lapisardi-avocats.fr



Sophie Lapisardi



Agnès Boudin



Alexandre Delavay

ACTIVITÉS

Domaines

- Marchés publics
- Concessions/DSP
- Conventions d'occupation du domaine public
- Montages complexes
- Urbanisme
- Aménagement
- Droit des collectivités territoriales
- Droit des entreprises publiques locales
- Droit administratif général
- Environnement et droit minier
- Droit de la construction et assurances

Missions

- Conseil
- Contentieux
- Négociation
- Formation

POSITIONNEMENT

L'équipe du cabinet LAPISARDI AVOCATS conseille, représente et assure la formation de **tous les acteurs des projets publics** :

- Les collectivités territoriales, les établissements publics locaux ou nationaux ;
- Les grands groupes, fonds d'investissement, PME, fédérations professionnelles,

dans tous les domaines du droit public.

Dans le domaine du droit des **contrats publics**, notre équipe intervient à toutes les étapes de la vie du contrat : le choix du montage, la procédure de passation, la négociation du contrat et des avenants, les différentes difficultés qui peuvent se présenter au cours de son exécution et au stade de sa fin normale ou anticipée (résiliation) et tous les contentieux contractuels (référé précontractuels, contractuels, recours en contestation de validité du contrat, recours indemnitaire, recours contre les titres exécutoires, recours en reprise des relations contractuelles...) pour lesquels elle met en place une stratégie contentieuse.

Nous intervenons dans de nombreux secteurs d'activités et notamment, dans le secteur du BTP, des loisirs (casinos, bases de loisirs...), du stationnement public, de la ville intelligente et des services.

En matière d'**urbanisme et d'aménagement**, l'équipe du Cabinet LAPISARDI AVOCATS sécurise les documents d'urbanisme, les autorisations d'urbanisme, représente également ses clients pour contester ou défendre ces documents et autorisations. Nous avons également développé une expertise particulière dans le secteur de la ville intelligente et de l'innovation urbaine (hub multimodaux, smart grids, écomobilité...).

Le cabinet est un véritable partenaire pour les **acteurs publics** qui doivent faire face à d'importantes restrictions budgétaires, à l'application de règles de plus en plus complexes et à une redéfinition de leurs compétences. Ils trouvent au cabinet des interlocuteurs rodés à ces problématiques et à leur **dimension politique**.

Véritable niche en droit public des affaires, le cabinet dispose d'un réseau d'avocats intervenant dans d'autres domaines du droit avec lesquels il travaille régulièrement.

CONTACTS

- **Sophie Lapisardi**, Avocat associée : sophie.lapisardi@lapisardi-avocats.fr
- **Agnès Boudin**, Avocat : agnes.boudin@lapisardi-avocats.fr
- **Alexandre Delavay**, Juriste : alexandre.delavay@lapisardi-avocats.fr



D.R.

« Il faut faire évoluer la manière de « pratiquer » le droit »

ENTRETIEN AVEC

Sophie Lapisardi

Associée, **LAPISARDI AVOCATS**

Pourquoi avez-vous décidé de créer votre propre cabinet* ?

L'information juridique n'a jamais été aussi accessible mais pour autant, le droit reste difficilement compréhensible en raison d'une complexité croissante des règles. De plus, le temps d'analyse dont disposent nos interlocuteurs (clients, magistrats) s'est considérablement réduit.

Il faut donc faire évoluer la manière de « pratiquer » le droit.

Face à ce constat, j'ai décidé de créer ma propre structure avec une ligne de conduite : délivrer un conseil le plus opérationnel possible en m'adaptant sans cesse aux nouvelles demandes de mes clients.

Comment cette spécificité de votre cabinet se traduit-elle concrètement ?

J'ai souhaité que nous mettions l'accent sur la simplification de l'information délivrée grâce à la visualisation de l'information juridique ou legal design. Mon cabinet utilise ainsi des schémas, des tableaux, des cartes-mentales pour synthétiser un raisonnement juridique qui reste, naturellement, accessible à nos clients dans sa forme « classique ».

C'est un investissement important puisqu'il faut maîtriser de nouveaux outils informatiques et s'interroger quotidiennement sur les moyens d'améliorer le service que nous délivrons. Au-delà de la réponse concise et précise à la question posée, mon équipe et moi-même nous interro-

geons sur la manière de la rendre plus rapidement et facilement compréhensible. Et le jeu en vaut la chandelle!

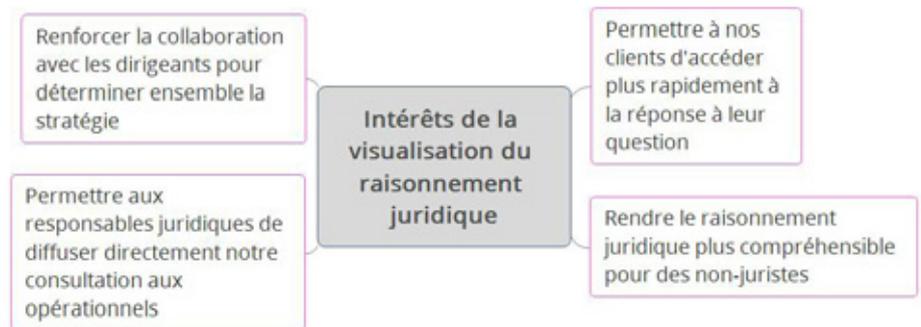
Cette approche est en effet, plébiscitée par nos clients responsables juridiques qui peuvent diffuser directement l'information juridique auprès des opérationnels et communiquer ainsi avec les mêmes outils.

Les élus et agents publics y trouvent un moyen d'obtenir très rapidement la réponse à la question qu'ils ont posée.

Comment envisagez-vous le développement de votre cabinet ?

Régulier et maîtrisé. La croissance n'est pas une fin en soi, notre priorité consiste d'abord à parfaitement comprendre le fonctionnement de chacun de nos clients et à satisfaire leurs besoins. Je m'inscris plus dans une logique de partenariat que de « one shot » successifs. Mais les nouveaux clients sont naturellement les bienvenus ! ●

*Sophie Lapisardi a été associée du Cabinet BL Avocats de 2001 à 2015.



Rendre le raisonnement juridique plus accessible, et accessible plus rapidement, renforce également l'échange avec nos clients et notre rôle de conseil.

Nous ne disons plus seulement le droit ; en le rendant plus compréhensible aux non-juristes, nous sommes mieux compris de tous nos interlocuteurs, nous renforçons notre collaboration et nous nous plaçons réellement au cœur de leurs projets.

LAPISARDI AVOCATS : UNE PIONNIÈRE DU LEGAL DESIGN



Sophie Lapisardi

Leader :

Sophie Lapisardi

Associée : Sophie Lapisardi

Équipe : 1 associée,
2 collaborateurs

Création : 2016

Track record : transports, ville intelligente, équipements et stationnement publics... Le cabinet intervient dans tous les domaines relevant du droit public des affaires. Parmi ses clients, on relève plusieurs collectivités territoriales, des sociétés d'économie mixte, de grands groupes de BTP ainsi que des casinos. Lapisardi Avocats intervient autant en conseil qu'en contentieux.

Différenciation : en fondant son cabinet, après avoir exercé au sein de BL Avocats, Sophie Lapisardi souhaitait répondre aux besoins d'élus, de responsables publics et de dirigeants d'entreprise. Son cabinet offre un conseil juridique opérationnel grâce notamment à la visualisation d'informations juridiques (« **Legal design** »). Elle est par ailleurs coprésidente de la commission droit public de l'Association des avocats conseils d'entreprises (ACE).